

FICHE CONSEIL : MAITRISE DES MYIASES A WOHLFAHRTIA CHEZ LES OVINS

Fiche réalisée dans le cadre du COPIL WOHLFAHRTIA

LA MALADIE

Maladie due aux **larves carnassières** de la mouche *Wohlfahrtia magnifica*.

Ces larves sont pondues et déposées directement sur le mouton au niveau des zones délainées : vulve et pieds principalement, mais aussi conduit auditif ou au niveau de plaies (de bouclage, suite bagarre entre béliers...).

Les larves sont tassées les unes contre les autres et **s'enfoncent profondément dans les tissus**.



PREVENTION SANITAIRE

Compte tenu de la localisation des lésions, il est conseillé de :

- Traiter et prévenir les affections et les lésions des pieds (mal blanc, piétin...). La vaccination contre le piétin est conseillée pour limiter les boiteries.
- **Soigner les blessures** à la tête des béliers.
- **Couper la queue mi longue** pour que la **vulve soit recouverte**.
- A la pose et la **dépose des éponges, rentrer les brebis 24h**. En cas d'impossibilité, une **pulvérisation d'une solution insectifuge ou insecticide sur la zone de la vulve** est conseillée.

PREVENTION MEDICALE

Elle vise à diminuer la pression d'infestation en limitant la prolifération des mouches et des myiasés.

QUAND ?

La lutte contre les mouches doit :

- débuter tôt dans la saison de pâturage de façon à diminuer la pression d'infestation,
- se maintenir pendant toute la période à risque, soit de **la mise à l'herbe à mi-octobre**.

COMMENT ?

Il faut utiliser des **traitements insecticides ou répulsifs sur les mouches et/ou actifs sur les myiasés**, de façon **répétée**, renouvelés à la fin de leur efficacité, pour maintenir une protection en continu.

Il est conseillé **d'alterner les familles de molécules et les techniques** pour limiter l'apparition de résistances des mouches.

Par exemple utiliser :

- **un insecticide en début de saison** (de la mise à l'herbe à début juin), (Voir tableau ci-joint).
- **à partir de 3 semaines après la tonte et le plus rapidement possible**, appliquer un produit anti myiasés (Ex : Clik[®]) jusqu'à la fin de la saison. Attention, **ne pas traiter pendant de fortes pluies** ou lorsque de **telles conditions sont attendues prochainement** car il pourrait en résulter une diminution de la durée de protection.

AVEC QUOI ?

Différents produits présentent une indication sur la lutte contre les mouches ou les myiasés sur les ovins. (Voir tableau ci-joint)

Leur durée prévisible d'efficacité semble inférieure à celle indiquée sur les notices. Toutefois, **une application aux doses préconisées, en respectant les conseils d'utilisation de chaque produit permet d'obtenir des rémanences de 15j à 7 semaines selon les produits**.

En période de risque (Mai à Octobre), il est important de combiner (selon les essais menés par le Pôle Santé Animale de l'Alliance Pastorale durant les étés 2016 et 2017) :

- **Application d'un produit anti-myiasés (Click[®])**
- **Complémentation alimentaire par seau minéral enrichi en ail** : effet répulsif de l'extrait d'ail via la sudation. **Attention à la concentration minimale nécessaire de ces extraits et à la consommation régulière des seaux**. Mouiller le seau et le fragmenter en cas de sécheresse pour faciliter sa consommation. (Ex : ALIMAL OLIGO VRSAIL ou NATUR-ABLOC VRSAIL (élevage biologique). Prévoir un seau/20 brebis durant toute la période à risque).
- **Bain de pieds (pédiluve)** : un passage tous les 15 jours en utilisant des produits préconisés pour les baigns (dose bain) par exemple : dimpylate (DIMPYGAL[®]), phoxime (SEBACIL[®]) ou deltaméthrine (BUTOX 50 POUR MILLE[®])

Néanmoins, le pédiluve pourra être utilisé :

- en début de saison en utilisant des antiseptiques pour obtenir un pied sain
- en cours de saison en utilisant des insecticides pour maîtriser les infestations (pour des raisons d'éco-toxicité, les traitements insecticides en pédiluve seront limités au maximum)

PREVENTION MEDICALE SUITE

Précautions pour l'utilisateur :

- Port de gants, d'un masque,
- Utilisation par pulvérisation dans un espace aéré.

Précautions pour les animaux :

- respect des doses,
- respect des précautions d'emploi en fonction du stade de gestation,
- respect des délais d'attente.

Précautions pour l'environnement : traitement loin des cours d'eau

En fonction de la conduite d'élevage, chaque exploitation a des besoins particuliers, votre vétérinaire pourra vous aider à déterminer le protocole le plus adapté à votre situation.

TRAITEMENT

Les **antiparasitaires externes**, habituellement indiqués sur les myiases, sont **efficaces aux doses normales d'emploi, à condition d'entrer en contact avec les larves**. En effet, compte tenu de leur disposition dans les lésions, seules les larves du dessus sont touchées par le produit (Sébacil[®], Ectofly[®], Spotinor[®], Deltanil[®]).

Pour une bonne efficacité du traitement, il faut donc :

- Effectuer un **curetage rapide du plus gros des asticots** pour améliorer la pénétration du produit
- Envoyer la **dose de produit préconisée** par le protocole d'emploi, dans la lésion **avec de la pression** (seringue).

Le lendemain,

- **Vérifier la disparition de tous les asticots morts** au fond des blessures et cavités creusées. Si nécessaire, **extraire manuellement, à la pince, les asticots morts restant** pour éviter les surinfections (avec rentrée conseillée des animaux)
- **Appliquer une préparation favorisant l'hygiène et l'évolution favorable de la plaie.**
Ex : HOOF FIT REPIDERMA[®] dans l'espace interdigité ou PHYT-AP[®] POMMADE sur la vulve, bombes antiseptiques et cicatrisantes.

Il est possible d'utiliser des produits alternatifs à effet répulsif et/ou cicatrisant : Huile de Cade, STOPMYASIS[®] ou OXYLIS[®]. D'autres insecticides non préconisés sur les myiases peuvent avoir malgré tout une efficacité : consulter votre vétérinaire.



Myiases de l'espace interdigité (cliché E. AR-NAUD—Pôle Santé Animale Alliance)

Liste des antiparasitaires externes utilisables en ovins disponibles sur le marché

	Nom	Molécule	AMM	Délais d'attente	Durée rémanence annoncée	Testés Alliance	MYIASES	MOUCHES
ANTIPARASITAIRES EXTERNES	SEBACIL 50 % SOLUTION [®]	Phoxime	Traitement des myiasés, de la gale et des infestations par les tiques, les poux et les mélophages	dav : 28 j dal : interdit	2 à 8 sem	Non	+	
	ECTOFLY [®]	Cyperméthrine	Traitement et lutte mouches de tête (Hydrotea irritans) Prévention et traitement des myiasés	dav : 8 j dal : 5 j	6 à 8 sem	Non	+	+
	SPOTINOR [®]	Deltaméthrine	Traitement des cas établis de myiase à calliphoridés. Traitement et prévention des infestations par les tiques, les poux, les mélophages	dav : 35 j dal : interdit		Oui	+	
	BUTOX 50/000 [®]	Deltaméthrine	Prévention et traitement des infestations par : Mouches, tiques, poux, mélophages et gales.	dav : 28 j dal : 24h	Essais Pôle Santé Animale Alliance Pastorale 2017 : présentation Pour On			+
	CLIK [®]	Dicyclanil	Prévention myiasés : à <i>Lucilia sericata</i> et à <i>Wohlfahrtia magnifica</i> .	dav : 40 j dal : interdit	16 sem	Oui 7 sem	+	prev
			Test Copil 2017 : efficacité sur une période de 7 semaines. Conditions indispensables : respect des préconisations c'est-à-dire délai après tonte ≥ à 3 semaines, dose complète et modalité d'application : distance du pistolet par rapport à l'animal = 45 cm					
	DELTANIL [®] 10 MG/ML	Deltaméthrine	Traitement et prévention des infestations par les tiques <i>Ixodes ricinus</i> , les poux les mélophages et les myiasés cutanées (habituellement <i>Lucilia spp</i>).	dav : 35 j dal : 0 j		Oui	+	
REPELUSIFS	OXYLIS [®]	Géranol + PMD	Application en Pour on : mouches à myiasés			Non		+
	STOPMYIASIS [®]	Géranol naturel + Citronella	Aide au contrôle des mouches <i>Lucilia sericata</i> et <i>Wohlfahrtia magnifica</i>			Oui		+